



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD

AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NO. 343-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

RÈGLEMENT NO. 344-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 186-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURELLES ET ANTHROPIQUES ET LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE, HISTORIQUE, CULTUREL ET RÉCRÉATIF

RÈGLEMENT NO. 345-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **Règlement no. 343-2023 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 afin de modifier les dispositions relatives aux conditions d'aménagement d'un logement intergénérationnel;**
- **Règlement no. 344-2023 modifiant le plan d'urbanisme no. 186-2008 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif;**
- **Règlement no. 345-2023 modifiant le règlement de zonage no. 187-2008 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones de contraintes naturelles et anthropiques;**

Ces règlements ont reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 19 septembre 2023 et prennent donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité à leur égard, soit le 20 septembre 2023.

Le texte de ces règlements est disponible sur le site web de la municipalité (<https://saint-bernard.quebec/>), ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au **1499 rue Saint-Georges, Saint-Bernard, (QC), G0S 2G0**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Bernard (Québec), ce **21 septembre 2023**.

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie par la présente que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant des copies entre 9 h et 13 h, ce 21^e jour du mois de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de septembre 2023.

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière